

24 mars 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, a fourni des réponses aux questions parlementaires [n°1936](#) et [n°1939](#), qui concernent toutes deux l'hébergement des demandeurs de protection internationale (DPI). Le Ministre a informé sur les efforts déployés pour encourager les municipalités à fournir des structures ou des terrains pour l'hébergement des DPI. Le Ministre a également expliqué qu'en raison de la forte saturation des structures d'hébergement, les DPI masculins et célibataires doivent encore être temporairement placés sur une liste d'attente jusqu'à ce qu'un lit se libère dans le réseau de l'Office national de l'accueil (ONA).
- La Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen [a soutenu la création d'un réservoir européen de talents \(EU Talent Pool\)](#), une plateforme numérique destinée à faciliter le recrutement de ressortissants de pays tiers, dans les secteurs où des pénuries de main-d'œuvre existent au sein de l'UE. Ce dispositif mettra en correspondance les offres d'emploi disponibles dans l'UE avec des demandeurs d'emploi résidant en dehors de l'Union. L'application de cette nouvelle législation restera facultative pour les États membres et ne modifiera en rien leur compétence en matière de fixation des quotas d'admission de travailleurs issus de pays tiers.
- La Commission européenne a publié [la proposition pour un système européen commun de retour](#), un nouveau cadre juridique visant à rendre les procédures de retour plus rapides, plus simples et plus efficaces dans l'ensemble de l'Union européenne. Les retours concernent des ressortissants de pays tiers qui n'ont pas légalement le droit de séjourner dans l'UE après avoir reçu une décision de retour dans l'un des États membres de l'UE.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous présenter la note de synthèse conjointe de l'EMN-OCDE intitulée [« Designing Migration Strategies »](#), qui se concentre sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies migratoires par les gouvernements des pays membres et observateurs de l'EMN, ainsi que des pays de l'OCDE non membres de l'UE, en mettant en évidence les défis communs et les bonnes pratiques.

Chiffre de la semaine: 216

En 2024, 216 personnes ont obtenu la nationalité luxembourgeoise par option accessible aux majeurs bénéficiant du statut d'apatride, de réfugié ou de la protection subsidiaire. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de 2023 (231) et 2022 (230). Les nationalités les plus concernées par cette option en 2024 sont les Syriens (89) et les Irakiens (43).

Source : [Ministère de la Justice](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en